ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

PJ **79/13**

2 septembre 2014
Original : anglais

F

Comité des projets
8e réunion
22 septembre 2013
Londres (Royaume-Uni)

Rapport du
Sous-comité virtuel de présélection (SCVP)
sur une proposition de projet concernant
le café

Contexte

1. Le présent rapport contient l'évaluation du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur la proposition de projet ci-après qui sera examinée par le Comité des projets et le Conseil en septembre 2014 : Promotion d'une industrie caféière durable en République centrafricaine.

2. Le SCVP est actuellement constitué du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et de l'Indonésie (Membres exportateurs) et de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique (Membres importateurs).

3. Deux membres du SCVP ont rempli la grille d'évaluation de la proposition et fait des recommandations spécifiques quant à l'admissibilité du projet.

Mesures à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner le rapport du SCVP et à soumettre une recommandation au Conseil sur la proposition.

REPONSE DU PREMIER MEMBRE

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

	Note[1]	A compléter par le SCVP
Critères principaux[2]	**0 – 5**	**Analyse : Expliquer pourquoi chaque critère est respecté ou pourquoi il n'est pas pertinent. Ne pas couper-coller le texte du document du projet.**
1. Éligibilité des pays : a) Le pays est-il à jour dans le versement de ses contributions à l'OIC ? b) Le pays est-il Membre de l'OIC ou couvert par les donateurs ciblés ?	2.5	a) La République centrafricaine n'est pas à jour dans le paiement de ses contributions au budget de l'OIC b) La République centrafricaine est Membre de l'OIC
2. Le projet contribue-t-il à réduire la pauvreté des communautés rurales ?	4	Des milliers de personnes sont tributaires de l'industrie du café
3. Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 30 du document ICC-105-16 Rev. 1?	5	Oui
4. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 Rev. 1?	5	Le projet vise à améliorer l'infrastructure et la logistique de la production de café, tout en améliorant sa qualité, en renforçant les capacités au moyen de 14 dalles en béton, et en dispensant une formation ; il vise également à accroître le développement du marché et à réhabiliter la capacité de production (voir la description au point 6)
5. Les activités du projet sont-elles respectueuses de l'environnement ?	4	Le manuel de procédures à mettre en place doit assurer l'application de bonnes pratiques agricoles et la formation du personnel / des producteurs
6. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ?	5	La République centrafricaine est un pays en développement qui produit du café Robusta
7. Le projet est-il économiquement et commercialement viable ?	4	

[1] *Note des Membres : 0 (très mauvais), 1 (mauvais), 2 (moyen), 3 (bon), 4 (très bon) et 5 (excellent). Seules les propositions de projets recueillant une note supérieure à 3 seront considérées pour approbation par le Comité des projets et le Conseil.*

[2] *Voir la stratégie de mise en valeur du café (ICC-105-16 Rev. 1) ainsi que le document PJ-75/14 qui contient les nouveaux critères du Fond commun pour les produits de base.*

8. Le projet générera-t-il des bénéfices financiers ?	3	
9. En cas de financement au moyen de prêts remboursables, le projet pourra-t-il générer assez de bénéfices pour rembourser ces prêts ?	3	
10. Le projet favorise-t-il l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (y compris les jeunes) de participer au projet et d'en bénéficier ?	3	Participation des familles, et l'un des parrains est une femme
11. L'institution à l'origine de la proposition et qui en bénéficiera a-t-elle une comptabilité ?	4	Des registres sur les 5 dernières années ont été inclus
12. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?	5	Le projet créera des emplois et sera une source de revenus pour les familles des zones rurales
13. L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget, sont-elles judicieuses ?	3	
14. Le calendrier du projet est-il approprié ?	3	
15. Le projet peut-il effectivement atteindre son but ?	4	
16. Les initiateurs ont-ils proposé ou identifié des sources de financement ? Sont-elles publiques, privées ou les deux ?	1	Pas de cofinancement spécifié
17. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?	4	La vente du produit générera des revenus
18. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?	5	Une formation est dispensée
19. L'équipe de gestion du projet a-t-elle une bonne expérience de la mise en œuvre de ce type de projet ?	5	Oui
20. Le projet fait-il la promotion d'un secteur du café durable ?	5	Oui
Note totale	**77,5**	
Le projet est considéré ADMISSIBLE/~~NON ADMISSIBLE~~ pour soutien par l'OIC (rayer la mention inutile)		

REPONSE DU SECOND MEMBRE

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

	Note[3]	A compléter par le SCVP
Critères principaux[4]	**0 – 5**	**Analyse : Expliquer pourquoi chaque critère est respecté ou pourquoi il n'est pas pertinent. Ne pas couper-coller le texte du document du projet.**
1. Éligibilité des pays : c) Le pays est-il à jour dans le versement de ses contributions à l'OIC ? d) Le pays est-il Membre de l'OIC ou couvert par les donateurs ciblés ?	b) 5	a) La République centrafricaine (RCA) n'est pas à jour dans le paiement de ses contributions au budget de l'OIC b) La République centrafricaine est Membre de l'OIC
2. Le projet contribue-t-il à réduire la pauvreté des communautés rurales ?	3	À moyen terme, le projet aidera les producteurs à préfinancer leurs achats, ce qui pourrait momentanément faciliter la trésorerie. À long terme, le projet contribuera à réduire la pauvreté et pourrait avoir un impact important sur 2000 personnes.
3. Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16 Rev. 1?	3	Le bénéficiaire direct du projet est l'entreprise Café Gbako (société anonyme), mais il bénéficiera en outre à 400 petits producteurs locaux (soit 2 000 personnes avec les familles). Si 20 tonnes de café vert sont produites par 400 producteurs, chaque producteur produit 50 kg. Cinq collecteurs (intermédiaires), présents dans la chaîne de valeur, bénéficieront également du projet. L'impact le plus significatif du projet est le grand nombre de ses bénéficiaires.
4. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 Rev. 1?	4	Le projet contribuera à améliorer la qualité du café vert et à stimuler la production de la RCA à destination des marchés du café local et voisins (Tchad, Cameroun), après une situation politique et sociale critique en 2013
5. Les activités du projet sont-elles respectueuses de l'environnement?		Le projet ne fait état d'aucune mesure spécifique sur ce sujet. Il mentionne uniquement que l'initiateur a assisté à divers ateliers, dont un sur la certification ISO en 2012.

[3] *Note des Membres : 0 (très mauvais), 1 (mauvais), 2 (moyen), 3 (bon), 4 (très bon) et 5 (excellent). Seules les propositions de projets recueillant une note supérieure à 3 seront considérées pour approbation par le Comité des projets et le Conseil.*

[4] *Voir la stratégie de mise en valeur du café (ICC-105-16 Rev. 1) ainsi que le document PJ-75/14 qui contient les nouveaux critères du Fond commun pour les produits de base.*

6. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ?	5	Comme indiqué dans le projet, la stratégie du gouvernement centrafricain englobe la stimulation de la filière café au moyen de la production de plus grandes quantités de café de meilleure qualité, avec davantage de services à valeur ajoutée.
7. Le projet est-il économiquement et commercialement viable ?	2	C'est l'aspect le plus risqué du projet. Bien que des projections économiques et financières soient incluses pour démontrer la viabilité du projet, elles sont mal documentées et l'estimation des recettes est quelque peu hasardeuse. Un saut considérable est fait entre les chiffres réels de 2011-2012-2013 et l'année 2014-2015 pour laquelle on suppose que la nouvelle infrastructure construite en 2013 générera immédiatement une augmentation de 2000% du chiffre d'affaires. En outre, les informations manquent sur la variabilité des coûts des ventes, qui étaient de 50% du chiffre d'affaires en 2011, de 12% en 2012 et sont stable à 35% à partir de 2014. Il pourrait également se poser des problèmes financiers en raison du remboursement d'un autre prêt accordé par le Fonds pour les PME. Enfin, les informations manquent (ou l'hypothèse est hasardeuse) sur la capacité du marché à absorber l'augmentation de la production prévue, compte tenu du fait que deux concurrents nationaux sont mieux placés que Café Gbako sur le marché international et que la situation sociale et politique en RCA n'est pas encore claire.
8. Le projet générera-t-il des bénéfices financiers ?	2	Voir le point 7 ci-dessus.
9. En cas de financement au moyen de prêts remboursables, le projet pourra-t-il générer assez de bénéfices pour rembourser ces prêts ?	2	Voir le point 7 ci-dessus.
10. Le projet favorise-t-il l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (y compris les jeunes) de participer au projet et d'en bénéficier ?		Les informations manquent sur cette question. L'indicateur d'impact donne un nombre déroutant d'employées féminines à temps plein (3 ?)
11. L'institution à l'origine de la proposition et qui en bénéficiera a-t-elle une comptabilité ?		Les informations manquent sur cette question. L'entreprise a été financée par le Fonds CA-PME, mais il n'y a pas de données supplémentaires.
12. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?	2	Si les prévisions économiques et financières se concrétisent, oui. Mais il existe certains aspects risqués (voir le point 7).

13. L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget, sont-elles judicieuses ?	2	Il y a des risques. Il serait peut-être souhaitable de tester les résultats des nouveaux investissements dans les infrastructures réalisés en 2013 ainsi que l'impact sur la production et la vente, si la situation sociale et politique est mauvaise dans le pays. Mais cette option pourrait également être risquée si les producteurs n'obtiennent pas de fonds de Café Gbako pour préfinancer la production
14. Le calendrier du projet est-il approprié ?	3	Il pourrait l'être si les chiffres et les projections étaient suffisamment documentés
15. Le projet peut-il effectivement atteindre son but ?	2	Les risques d'atteindre les revenus projetés sont importants
16. Les initiateurs ont-ils proposé ou identifié des sources de financement ? Sont-elles publiques, privées ou les deux ?	3	L'entreprise bénéficie déjà d'un prêt du Fonds pour les PME (IFC, FMO et Fondation Lundin), mais il n'est pas possible d'accéder au système bancaire car celui-ci ne considère pas les entreprises comme Café Gbako comme des clients potentiels
17. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?	4	Des contributions supplémentaires sont apportées par l'initiateur, la communauté locale et le Fonds pour les PME
18. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?	5	Oui. Il existe un élément relatif à la formation et au renforcement des capacités des producteurs, pour une production de meilleure qualité et une plus grande sécurité
19. L'équipe de gestion du projet a-t-elle une bonne expérience de la mise en œuvre de ce type de projet ?	4	L'équipe de gestion du projet est active dans l'industrie du café depuis 1985 et l'entreprise a été fondée en 2002. L'entreprise bénéficie déjà d'un prêt (depuis 2012) du Fonds pour les PME mais il est encore trop tôt pour en connaître les résultats dans la mesure où les remboursements ne commenceront que l'année prochaine.
20. Le projet fait-il la promotion d'un secteur du café durable ?	4	Si les projections sont réalistes, oui.
Note totale	**55**	

Le projet est considéré ~~ADMISSIBLE~~/**NON ADMISSIBLE A L'HEURE ACTUELLE** pour soutien par l'OIC (rayer la mention inutile)